

RECONNAISSANCE DES OBNL POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES DE LA VILLE DE GATINEAU À DES FINS DE SURCYCLAGE OU RÉEMPLOI

Service de l'eau et des matières résiduelles

Objectifs :

La Ville de Gatineau souhaite soutenir les OBNL locaux dans leurs missions citoyennes et environnementales en leur donnant accès gratuitement à des matières réutilisables récupérées aux écocentres de Gatineau. Sont concernés les objets d'origine résidentielle réutilisables tels que des vélos, des équipements de sport, des meubles, des outils, des matériaux de construction, des textiles, etc.

Ces objets pourront ainsi avoir une deuxième vie et contribuer à la circularisation de l'économie gatinoise, en cohérence avec le PGMR 2023-2029 dans lequel l'économie circulaire est au cœur de la vision. La Ville de Gatineau travaille en effet à devenir une ville zéro déchet, en améliorant la réduction à la source et la gestion des matières résiduelles.

Critères d'admissibilité :

- Avoir un siège social sur le territoire de Gatineau;
- Proposer des activités et services au bénéfice des citoyens de Gatineau, en lien avec le surcyclage, la réparation ou le réemploi de matières issues des écocentres;
- Compléter le formulaire de demande de reconnaissance et fournir les documents demandés (original de la résolution du conseil d'administration attestant que l'organisme souhaite déposer une demande et qu'il s'engage à respecter les exigences liées à la reconnaissance, copie de l'acte constitutif de l'OBNL).

Procédure :

Une fois le formulaire complété, l'OBNL doit l'envoyer par courriel à pgmr@gatineau.ca. La demande sera analysée dans un délai de 10 jours ouvrables maximum. Si des éléments ou



documents sont manquants, l'analyse de la demande sera réalisée dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la demande complète. L'OBNL sera ensuite averti de la décision de la Ville. La reconnaissance des OBNL est valide tant qu'une des deux parties n'a pas manifesté son intention de cesser cette entente. La Ville de Gatineau se réserve le droit de demander à l'OBNL tout document à jour nécessaire à la reconnaissance de l'OBNL.

Lorsque l'OBNL obtient sa reconnaissance dans le cadre de cette procédure, l'OBNL devra prendre contact avec le contremaître des écocentres (819-243-2345 poste 4144) pour planifier la récupération de matières aux écocentres, et devra compléter lors de chaque récupération un formulaire de don aux organismes de biens meubles en surplus. Ce formulaire sera fourni par la Ville.

Les conditions indiquées ci-après s'appliquent.

Conditions liées à la récupération de matières aux écocentres :

La Ville de Gatineau accepte de donner des matières réutilisables issues des écocentres aux OBNL reconnus dans le cadre de cette procédure, de manière équitable entre les différents OBNL intéressés.

En échange, les OBNL s'engagent à fournir à la Ville de Gatineau, chaque année, les informations suivantes :

- Quantité de matières récupérées aux écocentres (en nombre ou en poids, préciser l'unité)
- Usage et destination des matières récupérées (préciser le pourcentage par destination s'il y en a plusieurs)
- Les OBNL reconnus acceptent que la Ville de Gatineau fasse des vérifications ou exige des preuves concernant les informations qu'ils fournissent.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme :			
Date de constitution de l'organisme :			
Adresse (no, rue, local) :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :		Site web :	
Adresse courriel générique :			

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE-CONTACT

Prénom :			
Nom :			
Rôle au sein de l'organisation :			
Téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Informations à fournir :

Décrivez la mission de l'organisme (maximum 1500 caractères) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Précisez les objectifs de votre organisme en lien avec votre demande. Précisez également le territoire que vous desservez. (maximum 1000 caractères) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Objet de la demande :

Précisez les items qui vous intéressent, leur état souhaité et la destination prévue, dans le tableau ci-dessous

Type de matières	Intéressé (cocher si oui)	État accepté : précisez (sans imperfections, abîmé, etc.)	Destination et usage prévus
Meubles en bois			
Meubles de jardin			
Jouets d'enfants			
Livres			
Équipement de sport			
Bicyclettes			
Outils			
Bois d'oeuvre			
Autres : préciser			
Autres : préciser			
Autres : préciser			

Le signataire et ses représentants (veuillez cocher) :

Déclarent et certifient que les renseignements transmis sont exacts et complets.	☐
S'engagent à respecter toutes les conditions précisées dans la procédure.	☐
Autorisent la Ville de Gatineau à effectuer toutes les recherches jugées utiles à l'évaluation de la présente demande.	☐

INFORMATIONS ADDITIONNELLES :

Veuillez transmettre le présent formulaire complété et signé à l'adresse courriel gmr@gatineau.ca, ainsi que :

- un original de la résolution du conseil d'administration attestant que l'organisme souhaite déposer une demande et qu'il s'engage à respecter les exigences liées à la reconnaissance;
- une copie de l'acte constitutif (ex : lettres patentes, déclaration d'immatriculation); selon son statut juridique.

La demande sera analysée dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la demande **complète**. L'OBNL sera ensuite averti par écrit de la décision de la Ville. La Ville se réserve le droit de retirer la reconnaissance d'un OBNL si les engagements établis entre la Ville et l'OBNL ne sont pas respectés. La Ville de Gatineau se réserve le droit de demander à l'OBNL tout document à jour nécessaire à la reconnaissance de l'OBNL.



Signature :	
Prénom et nom du signataire (en caractère d'imprimerie) :	
Date :	

À l'usage unique de la Ville de Gatineau	
Décision :	Reconnaissance acceptée ☐ Reconnaissance refusée ☐ Reconnaissance sous condition ☐
Raison invoquée ou condition :	
Date :	